

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE602

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 26

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« 7° À la seconde phrase du second alinéa de l'article L. 124-11, les mots "Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance" sont remplacés par les mots "Le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou la gérance" ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de simplification.